Nations Unies PBC/3/CAF/SR.3

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juillet 2009
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix
Troisième session
Formation de la République centrafricaine

Compte rendu analytique de la 3e séance
Tenue au Siège, à New York, le mercredi 6 mai 2009, à 10 heures.

Président : M. Grauls . . . . . (Belgique)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour.

Adoption du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

Point de la situation politique et des conditions de sécurité en République centrafricaine

État d'avancement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration en République centrafricaine

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-32694 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour (PBC/3/CAF/6)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Adoption du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (PBC/3/CAF/L.1)

2. **Le Président** appelle l'attention sur le document du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) décrivant l'état d'avancement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (désarmement, démobilisation et réintégration) en République centrafricaine; ses activités récentes en qualité de président de la Formation; un document de synthèse sur la consolidation de la paix en République centrafricaine; et un document contenant des données mises à jour sur l'aide extérieure à la République centrafricaine, qui sera prochainement distribué aux membres. Il appelle aussi l'attention sur le projet de cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (PBC/3/CAF/L.1), qui a été établi dans le cadre d'un processus consultatif auquel toutes les principales parties prenantes ont participé. Il croit comprendre que les membres souhaitent adopter le projet de Cadre stratégique.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. **Le Président** dit que le Cadre stratégique symbolise la détermination du Gouvernement et du peuple de la République centrafricaine de mettre fin à une longue période de violence brutale, de désolation et d'isolement, de même que la volonté de la communauté internationale d'aider la République centrafricaine à atteindre ses objectifs de stabilisation et de développement. Il entend se rendre à Bangui le 21 mai 2009 pour assister au lancement officiel du Cadre stratégique, et invite tous les membres intéressés de la Formation à se joindre à lui. En plus du réexamen biannuel du Cadre stratégique, des discussions régulières seront tenues sur le progrès réalisé dans les secteurs prioritaires identifiés par la Commission en coopération avec le Gouvernement centrafricain.

5. **M. Wolfe** (Jamaïque), prenant la parole au nom du Mouvement des pays non alignés, se félicite de l'adoption du Cadre stratégique et exprime son appui sans réserve à ses principes fondamentaux. Les centres de développement sont un élément clé du processus de relèvement, car ils offrent la possibilité d'un dividende de la paix et d'une durabilité à long terme de l'économie nationale. L'évaluation et le suivi continus du progrès accompli sont aussi essentiels au succès du Cadre stratégique. Les examens des progrès réalisés doivent être holistiques et des mesures appropriées doivent être prises, le cas échéant, pour éviter les échecs et obtenir les résultats désirés.

6. **M. Plevák** (Communauté européenne), s'exprimant au nom de l'Union européenne, déclare que le dialogue politique inclusif et la réconciliation nationale sont des processus prolongés qui exigent une attention continue et un esprit de compromis de la part de toutes les parties. Dans le cas de la République centrafricaine, plusieurs recommandations issues de ce dialogue n'ont pas encore été appliquées. La réforme du secteur sécuritaire, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration, devrait aider à éliminer le banditisme, à améliorer le maintien de l'ordre et la protection des droits de l'homme, à renforcer la sécurité interne et à mettre fin aux incursions de groupes armés des pays avoisinants. Des soldats suffisamment entraînés et équipés devraient protéger les citoyens et les frontières de la République. Il est de la plus haute importance que toutes les parties respectent le Cadre stratégique et que le Gouvernement accorde la priorité au succès du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

7. Il exhorte le Gouvernement à renforcer ses propres capacités en étendant l'autorité de l'État au-delà de la capitale et de ses environs immédiats, en accroissant les services offerts à la population, et en établissant une bonne gouvernance et des mécanismes internes pour combattre la corruption et assurer des services publics efficaces. Ces activités doivent être fondées sur des principes tels que la responsabilité, la redevabilité, la transparence, l'efficacité, la participation et la primauté du droit.

8. **M. Onestini** (Communauté européenne), prenant la parole au nom de la Commission européenne, dit qu'il est important d'appliquer les recommandations du Conseil des droits de l'homme; à cet égard, il appuie les efforts que la République centrafricaine déploie contre l'impunité et son étroite coopération avec la Cour pénale internationale. S'il est vrai que le processus de désarmement, de démobilisation et de

réintégration continue d'être un élément clé du Cadre stratégique, les retards apportés à sa mise en œuvre et le manque de clarté quant à son financement son regrettables. Il souscrit à la nomination prochaine d'une commission électorale chargé de planifier les élections de 2010 ainsi qu'à la création de centres de développement, qui contribueront à atténuer les effets de la crise économique.

9. **Mme Hollifield** (Banque mondiale) déclare que le Groupe de la Banque mondiale coopère étroitement avec la Banque africaine de développement sur une stratégie de partenariat commune pour la période 2009-2012; cette stratégie est alignée de près sur les priorités du Gouvernement qui sont énoncées dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans les conclusions du dialogue politique inclusif. La stratégie est fondée sur deux piliers critiques: le développement de la capacité institutionnelle et de la gouvernance économique; et le rétablissement et le développement de l'infrastructure socioéconomique en République centrafricaine. La stratégie reconnaît explicitement aussi les liens qui existent entre les activités directes de consolidation de la paix, le développement de la capacité du Gouvernement et la nécessité d'investir dans l'infrastructure économique et sociale.

10. La République centrafricaine continue de souffrir d'une grave pénurie en matière de financement; comme un « orphelin de l'aide », elle possède une capacité limitée mais émergente de gérer ses besoins avec ses ressources nationales. La Banque mondiale est aussi tout à fait limitée pour ce qui est des ressources qu'elle peut fournir. L'appui de l'Association internationale de développement (IDA) est restreint par le système d'allocation basé sur les résultats: Un total d'environ 33 millions de dollars de ressources ont été allouées par l'IDA 15; au moment de l'examen à mi-terme de l'IDA, environ sept millions de dollars seulement resteront non engagés.

11. La Banque mondiale s'efforce de permettre à la République centrafricaine de tirer profit des diverses ressources de la communauté internationale des donateurs, dont une grande partie est gérée ou appuyée par la Banque mondiale elle-même. Elle rend hommage aux efforts que le Gouvernement déploie pour passer rapidement, dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), du point de décision au point d'achèvement, qu'il espère atteindre au mois de juin. Il existe néanmoins un écart assez grand entre les besoins de développement et le soutien des donateurs; elle attend avec impatience de pouvoir travailler avec la Commission et les autorités du Gouvernement pour développer le soutien des donateurs et améliorer la coordination.

12. **M. Loulichki** (Maroc) dit que la mise en œuvre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration est indispensable pour maintenir l'élan créé par le dialogue politique inclusif et parvenir à la paix et à la stabilité. Il se félicite, à cet égard, de l'engagement dont font preuve les dirigeants des mouvements politico-militaires ainsi que des efforts du Gouvernement dans ce domaine,. De la même manière, une bonne gouvernance est cruciale pour garantir le succès des élections de 2010. Enfin, la relance des activités économiques revêt une importance extrême. Il souscrit à la proposition du Secrétaire général tendant à organiser en République centrafricaine une mission intégrée qui aidera à garantir l'exécution du Cadre stratégique et des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. Il espère que l'établissement d'un bureau intégré de l'ONU en République centrafricaine et la nomination d'un nouveau Représentant spécial par le Secrétaire général interviendront bientôt et que la communauté internationale répondra de façon adéquate aux défis auxquels la République centrafricaine est confrontée.

13. **M. Sumi** (Japon) aimerait recevoir de plus amples informations sur la possibilité, soulevée précédemment par le Président, d'organiser un forum en ligne avec la participation de divers secteurs de la République centrafricaine. Il souhaiterait aussi savoir quand aura lieu le premier examen de l'application du Cadre stratégique. Une coordination entre le Conseil de sécurité et la Commission serait d'une très haute importance à cet égard.

14. **M. Onanga M. Ndiaye** (Gabon), rend hommage à la classe politique centrafricaine pour l'esprit de compromis et de sacrifice dont elle a fait preuve, notamment pendant le dialogue politique inclusif qui a abouti à un certain nombre de décisions et de recommandations visant à produire un nouvel élan politique et social. Bien que la formation République centrafricaine et les autres entités de l'ONU ainsi que l'ensemble de la communauté internationale doivent encourager cet élan, tâche dans laquelle le Cadre stratégique a un rôle important à jouer, les autorités centrafricaines ont la principale responsabilité pour ce qui est de la promotion du processus de consolidation de la paix et de l'amélioration de la qualité générale de la vie en République centrafricaine.

15. S'il est vrai que des progrès doivent être faits dans la réalisation de tous les engagements et actions prioritaires identifiés dans le Cadre stratégique, la première priorité consiste à assurer la réforme du secteur sécuritaire et la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration. A cette fin, les chefs d'État des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ont décidé à Libreville, au mois de janvier 2009, d'apporter une contribution majeure au programme de désarmement, démobilisation et réintégration en République centrafricaine. Il est vital que la contribution de la CEMAC, de même que les fonds déboursés par le Fonds pour la consolidation de la paix, soient rapidement et exclusivement alloués à ces activités, faute de quoi on court le risque de mettre en danger tous les efforts et les progrès réalisés jusqu'ici et de compromettre la réalisation des autres actions prioritaires qui sont énoncées dans le Cadre stratégique.

16. **Mme Rulumeni** (Afrique du Sud), rappelant que le succès du dialogue politique inclusif tenu en 2008 démontre l'engagement et la volonté du Gouvernement et du peuple centrafricains de parvenir à une paix durable et à la stabilité, elle encourage toutes les parties à saisir l'occasion fournie par l'adoption du Cadre stratégique, qui représente la seule façon viable d'instaurer la paix en République centrafricaine.

17. Sa délégation se félicite du rôle joué par la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et les autres organisations dans l'élaboration du Cadre stratégique. Tandis qu'elle reconnaît l'importance des partenariats entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et la communauté des donateurs pour le processus de consolidation de la paix, elle est préoccupée par le manque de cohérence et de coordination entre les divers acteurs intéressés.

18. La question des ressources reste le plus grand défi dans les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité dans les pays touchés par des conflits. Sa délégation recommande donc que la CEMAC mobilise des fonds pour le programme de désarmement, démobilisation et réintégration en République centrafricaine. S'il est vrai que l'application efficace de ce programme est critique, la République centrafricaine fait face à d'autres défis dans les secteurs spécifiques de la gouvernance et de la primauté du droit, de même que dans la promotion et la protection de droits de l'homme, lesquels doivent être relevés si l'on veut garantir un développement durable et viable.

19. **Mme Gallardo Hernández** (El Salvador), rendant hommage aux autorités centrafricaines qui ont pris les mesures nécessaires pour parvenir à l'adoption du Cadre stratégique, dit que celui-ci donnera à la formation République centrafricaine, tandis qu'elle continue à soutenir le processus de consolidation de la paix dans le pays, une vraie compréhension de la situation sur le terrain, des progrès accomplis et des défis auxquels il faut faire face. Le Cadre souligne aussi la capacité nationale et la volonté politique de consolidation de la paix qui existe en République centrafricaine.

20. Le Cadre stratégique doit avoir un caractère dynamique; a cet égard, une vision dynamique du processus de consolidation de la paix est peut-être une des approches novatrices que la Commission peut développer et partager avec le reste du système des Nations Unies. Elle croit comprendre que le Président fera savoir à la formation de pays quand les activités de suivi et d'évaluation seront exécutées conformément au Cadre stratégique.

21. S'il est vrai qu'un des aspects essentiels du travail de la Commission consiste à affecter des fonds — notamment les ressources allouées par le Fonds pour la consolidation de la paix et les ressources obtenues de la communauté des donateurs — pour aider à garantir le financement stable et prévisible du processus de consolidation de la paix, il est important de se rappeler que la connaissance et l'expérience acquises par les pays en situation d'après-conflit peuvent aussi être transférées, avec le soutien de la communauté internationale, aux pays en situation de consolidation de la paix. A cet égard, El Salvador, qui a lui-même connu un conflit, est tout à fait disposé à partager avec la République centrafricaine son expérience dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, problèmes complexes qui ne peuvent être rapidement résolus.

22. **M. Maliko** (République centrafricaine), Ministre de la planification, de l'économie et de la coopération Internationale, parlant de Bangui par liaison audio, exprime sa satisfaction de l'adoption du Cadre stratégique et souligne l'engagement de son gouvernement de coopérer étroitement avec la communauté internationale dans les secteurs d'action prioritaire établis par le Cadre stratégique. Sa délégation se félicite du fait que tous les intervenants ont reconnu les efforts que la République centrafricaine

a déployés pour accomplir ce qui semblait initialement impossible. Elle est notamment encouragée par le fait que le représentant de la Banque mondiale ait reconnu que la République centrafricaine est probablement le seul des pays pauvres très endettés (PPTE) à avoir atteint le point d'achèvement deux ans seulement après avoir atteint le point de décision. L'allègement de la dette est essentiel si l'on veut trouver des solutions aux problèmes que la République centrafricaine n'a pas la capacité interne de régler directement; le soutien de partenaires internationaux est aussi vital.

23. Abordant un point soulevé par plusieurs membres, il dit que les contributions que son pays espère recevoir seront allouées à la réforme du secteur sécuritaire et au programme de désarmement, démobilisation et réintégration, qui sont intimement liés et qui stimuleront le développement socio-économique. Le programme de centres de développement a été établi pour répondre aux besoins urgents du peuple centrafricain qui, dans sa majorité, vit dans des zones rurales pauvres.

24. **Le Président**, répondant aux questions soulevées par le représentant du Japon, dit que le forum qui sera organisé à Bangui avec les autorités centrafricaines est un effort d'information visant à expliquer à l'ensemble de la population, y compris aux milieux d'affaires, aux syndicats, aux organisations de femmes, aux ONG et à la presse, les engagements que la communauté internationale et la République centrafricaine ont pris en signant le Cadre stratégique, dans le but d'associer plus étroitement la population centrafricaine aux tâches à entreprendre.

25. En ce qui concerne le processus d'examen biannuel, le premier examen devra avoir lieu en octobre 2009, bien que, compte tenu des incertitudes économiques et financières actuelles, quelques problèmes puissent, si les circonstances l'exigent, être examinés plus tôt. Comme le représentant de Japon l'a souligné, il est important de synchroniser le processus d'examen avec le travail exécuté par les autres organes, notamment le Conseil de sécurité. A cet égard, il est intervenu récemment, de la part de la Commission, à un débat du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Le cas échéant, il pourra inviter le Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine à assister à une réunion officieuse de la formation de pays pendant sa visite à New York en juin 2009 pour discuter avec les membres les modalités du travail futur.

Point de la situation politique et des conditions de sécurité en République centrafricaine.

26. **Le Président**, soulignant l'importance cruciale du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, dit que l'évolution préoccupante de la situation sécuritaire au cours des derniers mois a démontré, une fois de plus, l'urgence qu'il y a de lancer ce processus et d'y faire participer tous les groupes armés. Il est aussi essentiel de mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration dans le cadre plus large de la réforme du secteur sécuritaire et de se préparer pour les élections de 2010 en sélectionnant les membres de la commission électorale mixte indépendante.

27. **M. Gonda** (République centrafricaine), Ministre des communications, de la bonne citoyenneté, de la réconciliation nationale et du suivi du dialogue, parlant de Bangui par liaison audio, réitère la reconnaissance de son pays pour le travail effectué par le Président et les membres de la formation. Le comité de suivi établi pour contrôler l'application des recommandations adoptées pendant le dialogue politique inclusif est immédiatement entré en fonction, a tenu sa première séance et fonctionne bien. Au cours du mois passé, ce comité, composé de 25 membres, y compris neuf organisations internationales, s'est efforcé de contacter toutes les entités responsables d'exécuter les recommandations du dialogue politique inclusif en vue de leur fournir un encadrement. Le Gouvernement tente de mobiliser des ressources de son budget national pour financer le comité de suivi, et s'efforce d'obtenir des subventions de parties prenantes internationales. A cet égard, il se félicite du fait que le solde des montants déjà alloués à la République centrafricaine par le Fonds pour la consolidation de la paix sera transféré au comité de suivi.

28. La situation politique en République centrafricaine se stabilise grâce à la mise en place d'un gouvernement ouvert à toutes les parties au dialogue politique inclusif, y compris l'opposition démocratique et les autres partis politiques, les mouvements politico-militaires et la société civile. Le dialogue permanent établi par ce cadre institutionnel, y compris le contact continu entre le Gouvernement et le comité de suivi chargé de contrôler l'application des recommandations du dialogue politique inclusif, revêt une grande importance car l'application stricte des recommandations est cruciale pour le processus de consolidation de la paix. A cet égard, le Gouvernement a créé trois comités entièrement financés chargés de

suivre, entre autres, les questions politiques, la gouvernance et la situation sécuritaire.

29. Le Gouvernement et le comité de suivi sont conscients des récents problèmes de sécurité que le Président a mentionnés. Des cinq mouvements politico-militaires identifiés, les Forces démocratiques populaires de Centrafrique (FDPC) est le seul qui ne se soit pas encore associé au dialogue inclusif, bien qu'il ait signé avec le Gouvernement un accord de paix prévoyant le confinement, le désarmement et la cessation d'hostilités auquel il n'a jamais renoncé. Le Président du Gouvernement centrafricain a rencontré le chef rebelle des FDPC, et le BONUCA et le PNUD sont aussi engagés dans les efforts visant à l'amener à la table des négociations. Le Gouvernement est convaincu qu'avec l'engagement de l'ONU et de la communauté internationale, ces efforts seront bientôt couronnés de succès.

30. Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration est maintenant en cours, avec l'engagement de tous les autres mouvements rebelles. Le Comité directeur pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration dispose d'une liste détaillée de combattants et s'efforce d'établir un programme opérationnel commun, ayant établi une carte routière et un calendrier de mise en œuvre jusqu'en octobre 2009. Il s'est déjà entendu avec les mouvements rebelles sur des problèmes tels que les critères d'éligibilité, les armes, et les mécanismes de recensement des armes et des combattants. En attendant la réaction de la formation de pays, il est maintenant en mesure de commencer à exécuter la deuxième phase du programme, qui consistera notamment à familiariser les combattants avec le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, et à identifier les lieux de confinement avec l'aide de la Force multinationale de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en République centrafricaine (MICOPAX).

31. Le désarmement étant un élément essentiel pour garantir un progrès constant avant les élections de 2010, toutes les parties prenantes doivent ressentir l'urgence de la situation. Le Gouvernement mobilisera toutes les ressources humaines dont il dispose pour mettre en œuvre le processus de désarmement, démobilisation et réintégration; cependant, une coordination est aussi nécessaire pour mobiliser des ressources financières supplémentaires car le désarmement et, en particulier, la démobilisation exigeront des fonds importants.

État d'avancement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration en République centrafricaine

32. **M. Bozizé** (République centrafricaine), Ministre adjoint de la Présidence de la République pour la défense nationale, les anciens combattants, les victimes de guerre, le désarmement et la restructuration de l'armée, parlant de Bangui par liaison audio, déclare que le Gouvernement de son pays est profondément acquis au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de même qu'au dialogue politique, y compris avec ceux qui n'ont pas encore déposé les armes, même si la situation sur le terrain reste tendue. Son gouvernement entend commencer les activités de désarmement, démobilisation et réintégration sur le terrain sur la base des recommandations du dialogue politique inclusif.

33. En ce qui concerne la réforme du secteur sécuritaire, il dit que son gouvernement a été en mesure de se conformer au calendrier prévu pour la réforme et commencer à exécuter les recommandations de la mission itinérante d'évaluation de l'ONU, mais qu'il a besoin d'un plus grand soutien technique de la communauté internationale.

34. **M. Gambi** (République centrafricaine), Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie, parlant de Bangui par liaison audio, déclare que le processus de réforme du secteur sécuritaire manque encore des ressources nécessaires pour une application intégrale. Les structures sont en place et les activités sont entreprises dans le but d'obtenir le soutien et la participation de la nation à ce processus. La prochaine table ronde sur la réforme de secteur sécuritaire, qui doit se tenir en juin 2009, examinera la possibilité d'adopter des mesures additionnelles dans le cadre de l'exécution du programme à moyen-terme.

35. Il remercie le représentant d'El Salvador pour son offre d'expertise et d'assistance techniques sur la réforme de secteur sécuritaire et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, lesquelles seront extrêmement utiles aux efforts que son gouvernement déploie pour mener à bien les réformes stratégiques clés qui sont essentielles au rétablissement de la paix et de la sécurité en République centrafricaine.

36. **M. Leclerc** (France) dit que sa délégation souscrit à l'évaluation que le Président a faite des priorités actuelles dans le processus de consolidation de la paix.

Il réitère l'appel que le Conseil de sécurité a lancé aux groupes armés pour qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration ou qu'ils s'associent à ce processus s'ils ne l'ont pas encore fait, et rend hommage au Gouvernement de la République centrafricaine pour le progrès encourageant qu'il a réalisé dans la préparation de ce processus. Passant à la question du financement, cependant, il déclare que, tout en félicitant les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour leur désir de contribuer au financement de ce processus, sa délégation se joint à d'autres pour demander des assurances que ce financement sera exclusivement alloué au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration.

37. **M. Meurs** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation se félicite de l'adoption du Cadre stratégique, ainsi que des documents sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur sécuritaire fournis par le Président. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration constituent en effet une priorité primordiale dans la réforme du secteur sécuritaire et un élément crucial pour le rétablissement de la stabilité. La responsabilité principale du succès de ces deux processus incombe au Gouvernement de Bangui qui doit s'engager à rendre compte en détail des besoins des 200.000 réfugiés qui se trouvent dans le nord du pays. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration ne peuvent se limiter au versement de paiements aux combattants rebelles, mais doit inclure aussi l'engagement complet par l'État au développement socio-économique qui est demandé dans le Cadre stratégique. De même, la réforme du secteur sécuritaire ne peut se limiter à la restauration de l'infrastructure militaire, mais doit aussi inclure toutes les mesures intérimaires énoncées dans Cadre stratégique qui ont trait au respect de la population et des droits de l'homme.

38. En ce qui concerne le financement, sa délégation estime que les fonds des donateurs suivront sûrement si le Gouvernement fait preuve d'un engagement sérieux vis-à-vis des deux processus. L'usage des fonds de la CEMAC, tel qu'il est prévu, pour l'achèvement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration sera une première mesure importante. L'explosion récente de violence dans le nord du pays ouvre la voie à un conflit ethnique au lieu du conflit politique; la mise en œuvre des deux processus est une condition préalable qu'il faut remplir si l'on veut contenir cette violence, et aussi résoudre les problèmes à long terme de la République centrafricaine.

39. **Le Président** déclare que la République centrafricaine n'ayant pas été représentée au récent débat sur la situation des droits de l'homme dans ce pays qui a eu lieu au Conseil des droits de l'homme à Genève, les représentants du Gouvernement pourraient souhaiter présenter des observations sur les discussions de Genève. Tout en félicitant le Gouvernement pour le travail qu'il a accompli jusqu'ici dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, il note qu'un certain nombre de délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet du financement de ce programme, et signale qu'il examinera cette question plus en détail au cours de sa prochaine visite à Bangui. Il souhaiterait également recevoir de plus amples informations sur le mandat relatif à la gestion du fonds d'affectation spéciale qui sera créé par le PNUD pour faire face aux questions financières liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, ainsi que sur le niveau de préparation de la MICOPAX dans le contexte du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Enfin, il aimerait savoir quand le PNUD achèvera le descriptif du programme.

40. **M. Harborne** (Banque mondiale) dit que sa délégation rend hommage aux efforts qui ont été déployés à Bangui pour promouvoir le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Comme on l'a noté précédemment, les activités des divers groupes armés et même de sections de l'armée soulignent la nécessité de lier étroitement ce processus à celui de la réforme du secteur sécuritaire. Le manque de clarté en ce qui concerne la direction et les modalités de financement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration est donc une source de préoccupation. Malheureusement, aucune des ressources de la Banque mondiale ne sera disponible à cette fin, mais la Banque travaille actuellement avec la Banque africaine de développement et d'autres partenaires pour mettre en place un nouveau fonds d'affectation spéciale sous-régional pour la région des Grands lacs, qui sera connu sous le nom de Programme transitoire de démobilisation et de réintégration. Bien qu'aucune décision définitive n'ait été prise en termes de montants ou d'objectifs, ces fonds seront probablement consacrés aux activités communautaires de relèvement dans les zones contenant des concentrations d'anciens combattants.

41. **M. Babadoudou** (Bénin) déclare que sa délégation félicite le Gouvernement de la République centrafricaine pour ses efforts visant à rétablir une paix durable. En plus du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, il souligne l'importance des élections de 2010 en tant qu'élément critique dans le processus de paix, et donc la nécessité qu'elles se déroulent de manière transparente et inclusive pour garantir le rétablissement de la confiance entre les diverses parties intéressées. Il souscrit à l'idée de la création d'une commission électorale nationale indépendante et exhorte le Gouvernement à étudier sérieusement cette possibilité.

42. **M. Gambi** (République centrafricaine), Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et de la francophonie, parlant de Bangui par liaison audio, dit que bien que son gouvernement ait, en fait, été représenté aux délibérations récentes du Conseil des droits de l'homme à Genève, un certain nombre de sujets discutés à l'époque sont à présent dépassés. C'est le cas, par exemple, de l'usage présumé d'enfants soldats dans les milices du Gouvernement; s'il est vrai que ces milices existaient en 2003, elles n'existent plus aujourd'hui. En ce qui concerne les organisations d'autodéfense, il indique que les communautés locales de son pays sont encore soumises aux abus de divers groupes politiques et militaires, de braconniers, et même d'agriculteurs tchadiens en quête de pâturages. L'Armée étant incapable d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire, certaines communautés ont organisé leur propre défense, et il est possible que des enfants aient été utilisés dans ce contexte à l'insu du Gouvernement ou sans qu'il puisse intervenir. Le Gouvernement est, cependant, conscient de l'usage d'enfants soldats par des groupes armés comme l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et s'efforce avec l'aide de représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de résoudre ce problème. De plus, les groupes rebelles qui opèrent dans le nord persécutent quelquefois des communautés locales pour obtenir d'eux des fournitures; le Gouvernement continue à dénoncer ces abus et tentent de déployer des forces pour protéger ces communautés.

43. En ce qui concerne les recommandations du Conseil des droits de l'homme, il souligne que son gouvernement est en train de créer des groupes de travail et de prendre d'autres mesures pour prévenir l'usage d'enfants comme chair à canon par les groupes rebelles ou combattants. Passant aux prochaines élections, il déclare que le dialogue politique a été, en effet, jusqu'ici inclusif, et que son gouvernement veut que les élections soient elles-aussi inclusives. Il a créé un comité, présidé par un membre de la société civile, pour travailler sur le code électoral et pour garantir que les élections seront effectivement libres et sûres. Son gouvernement compte sur la formation pour fournir les moyens d'accomplir cette tâche ainsi que pour donner les suggestions sur les procédures à suivre.

44. En réponse à une demande d'information du Président concernant le problème du financement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et l'usage des fonds de la CEMAC, il dit que le Président de la République a déclaré publiquement qu'une portion substantielle de ces fonds sera utilisée pour le processus. Aucun montant n'a pourtant encore été alloué, mais il espère que plus de détails seront disponibles à temps pour la prochaine visite du Président à Bangui.

45. **Le Président** déclare que la question des fonds de la CEMAC, en particulier, mérite d'être étudiée en plus grand détail; quelques délégations ont fait valoir que la totalité de ces fonds devrait être allouée au processus de désarmement, démobilisation et réintégration, et jugent inquiétante l'intention apparente du Gouvernement de n'allouer à ce processus qu'« une portion substantielle » de ces fonds. Il espère que sa prochaine visite à Bangui lui permettra de rassurer ces délégations à ce sujet, et il met l'accent sur la nécessité d'améliorer la coordination entre les membres de la formation de pays. Il réitère l'invitation qu'il a faite aux membres de la formation pour qu'ils l'accompagnent à Bangui et démontrent ainsi leur volonté de travailler avec le peuple de la République centrafricaine sur les questions prioritaires du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, de la réforme du secteur sécuritaire et des élections

La séance est levée à 12 h 40.